



NATIONS
UNIES

A



Conférence mondiale de la Décennie
des Nations Unies pour la femme :

Egalité, développement et paix

Copenhague, Danemark
14-30 juillet 1980

Distr.
LIMITEE

A/CONF.94/C.2/L.61
25 juillet 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DEUXIEME COMMISSION

Point 9 b) de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION POUR LA SECONDE MOITIE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX, 1981-1985,
EN VUE D'EXECUTER LE PLAN D'ACTION MONDIAL

- b) STRATEGIES ET OBJECTIFS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX, COMPTE TENU
DU SOUS-THEME "EMPLOI, SANTE ET ENSEIGNEMENT"

Réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies
pour la femme dans le cadre des efforts déployés par les
Nations Unies pour instaurer le nouvel ordre économique
international pendant la troisième Décennie des
Nations Unies pour le développement

Algérie, Argentine, Ghana, Guinée, Mexique, Venezuela, Yougoslavie,
Zambie et Zimbabwe : projet de résolution*/

La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité,
développement et paix,

Considérant que le développement de l'économie nationale des pays en développement
est entravé par leur inégalité et leur dépendance économique,

Soulignant que les problèmes des femmes sont aussi les problèmes de l'ensemble de
la société et qu'ils sont étroitement liés au degré, à la structure et au rythme du
développement global, qui a entravé le progrès vers l'égalité juridique des femmes,
et que les actions et les efforts entrepris dans un certain nombre de pays pour amé-
liorer la condition de la femme n'ont pas eu les résultats escomptés, en raison princi-
palement de l'insuffisance du développement économique et social,

*/ Remplace les projets de résolutions C.2/L.33 et L.35 et est le résultat de
consultations entre les délégations intéressées.

Ayant présente à l'esprit la position adoptée par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico en 1975, et que l'Assemblée générale a ultérieurement fait sienne, selon laquelle la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, dépend dans une large mesure de l'instauration de justes relations économiques internationales, qui est une condition indispensable du développement social et économique d'ensemble des pays en développement et du monde en général,

Considérant que plusieurs conférences tenues sous les auspices d'organismes des Nations Unies, des pays non alignés et d'autres pays en développement ont en encore complété les recommandations de la Conférence de Mexico - posant ainsi des fondements pour l'adoption, aux niveaux national et international, de décisions politiques propres à améliorer la situation économique mondiale, et en particulier la condition de la femme,

Reconnaissant la nécessité d'accélérer le développement global des pays en développement, en particulier dans les secteurs qui renforceront la capacité productive de base de leur économie nationale, à savoir les secteurs de l'alimentation et de l'agro-industrie, les industries de base, la science et la technique, les sources d'énergie locales, les engrais, les machines agricoles et les transports, afin de faire face comme il convient et dans l'égalité, aux besoins de tous les hommes et de toutes les femmes en matière de nutrition, de santé et d'éducation, et pour assurer un haut niveau d'emploi dans le cadre des priorités et plans nationaux,

Préoccupée par la crise aussi bien politique qu'économique et monétaire qui sévit dans le monde et qui touche surtout les pays en développement, et donc la majorité des femmes, et qui a eu aussi des répercussions sur les femmes des pays développés,

Convaincue que les problèmes économiques et politiques actuels ne pourront pas être résolus par les méthodes utilisées et les mesures prises jusqu'ici, et que l'accumulation de ces problèmes met en danger la sécurité internationale et la paix dans le monde,

Rappelant que la communauté internationale a accepté la responsabilité commune du développement, qu'elle a en conséquence entrepris des efforts concertés dans le cadre des deux Décennies des Nations Unies pour le développement et qu'elle est maintenant engagée dans des négociations économiques qui aboutiront à la réalisation complète du nouvel ordre économique international,

1. Demande à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies :

a) d'intégrer dans tous les plans et programmes, aux niveaux national et international, les objectifs définis dans le Plan d'action mondial pour la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et complétés par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme dans le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie;

b) de créer, en utilisant leurs ressources nationales et en favorisant l'autosuffisance collective, les conditions nécessaires au progrès économique et social et, ce faisant, d'améliorer la condition de la femme du point de vue économique, social et politique;

2. Prie instamment tous les gouvernements, particulièrement ceux des pays développés, de mener dans un esprit de coopération concertée, la série de négociations économiques se rapportant à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et de conclure les négociations globales par des accords satisfaisants, en vue de restructurer l'économie mondiale et d'éliminer les causes économiques qui menacent la paix du monde, pour que les objectifs de la Décennie de la femme puissent être atteints;

3. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de transmettre à la session extraordinaire de l'Assemblée générale les documents finals de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme pour qu'ils soient joints à la documentation destinée aux négociations globales pour l'instauration du nouvel ordre économique international et pris en compte pour l'élaboration de la stratégie de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.